



## SNUDI-FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et  
Professeurs des Ecoles **FORCE OUVRIERE** de l'Enseignement Public  
**Syndicat départemental de l'Isère**

---

Madame Thébault Jarry Martine  
Secrétaire Départementale

Grenoble le 02 06 2020

A Madame la Directrice  
Académique des Services  
Départementaux de l'Isère

**Objet : demande d'entrevue concernant les conventions relatives  
à la continuité scolaire et la réalisation d'activités sportives et culturelles  
sur le temps scolaire**

Madame la Directrice Académique,

Notre syndicat a eu connaissance de l'envoi aux écoles des consignes données suite au conseil d'IEN du 29 mai.

Il est écrit dans le corps du message : « Suite au conseil d'IEN de ce matin Mme Henry, DASEN, confirme que **les ETAPS n'ont toujours pas le droit d'intervenir dans vos classes selon les modalités habituelles de co-intervention. En revanche une intervention est toujours possible dans le cadre de la signature de la convention 2S2C avec la commune.** »

Les 2S2C (Sport, Santé, Culture, Civisme) seraient encadrés par des animateurs recrutés par les communes parmi les clubs et associations en tous genres.

Ces animateurs prendraient les élèves sur le temps scolaire afin de permettre l'accueil d'un plus grand nombre d'élèves chaque jour dans le cadre du protocole sanitaire, inchangé à partir du 2 juin. Cet encadrement se ferait entièrement en dehors de la responsabilité de l'enseignant et donc sans aucun contrôle sur les apports « pédagogiques ».

Cette mise en place remettrait en cause un des fondements de l'école publique : l'enseignement dispensé par des professionnels diplômés, aujourd'hui les professeurs des écoles. Enseigner, c'est un métier ! Les animateurs ne sont pas des enseignants.

Par ailleurs, les communes ne sont pas à égalité puisqu'elles n'ont pas toutes les mêmes moyens pour recruter puis former des animateurs et financer des activités. Nous en avons eu la démonstration avec la mise en place des rythmes scolaires à partir de 2013. Aujourd'hui, plus de 90% des communes ont retrouvé quatre jours d'école par semaine, revenant ainsi à une plus grande égalité entre tous les élèves, et à une claire séparation entre les temps scolaires et périscolaires, ce qui permet de respecter le rôle et la place de chacun en évitant toute confusion, aussi bien pour les élèves que pour leurs familles. Ceci pour le plus grand bénéfice des élèves : l'enseignement aux enseignants fonctionnaires d'Etat, sur la base de programmes nationaux, le périscolaire assuré par des animateurs employés des communes.

Monsieur le ministre porte l'entière responsabilité de cette situation. En effet, si les enseignants et leurs élèves avaient été dépistés, si les masques de haute protection avaient été fournis pour tous, l'école pour tous les élèves serait assurée.

Des bruits courent : ce serait ce « modèle » que compterait appliquer le ministre à la rentrée prochaine...

Il y aurait alors une remise en cause fondamentale de l'école républicaine, gratuite, laïque par la remise en cause du statut national des enseignants professeurs des écoles et donc de la mission essentielle de l'école publique : instruire les jeunes générations de manière égalitaire.

Madame la Directrice Académique, vous êtes statutairement dans le département la garante du respect du statut des enseignants et de l'école publique. Au vu de l'urgence, nous souhaitons vous rencontrer rapidement et vous proposons de recevoir une délégation de notre syndicat ce mercredi 10 juin dans l'après-midi.

Du fait de la gravité de la situation qui serait créée par la mise en œuvre de conventions 2S2C, nous informons de notre démarche les autres organisations syndicales, les associations de maires et les fédérations de parents d'élèves.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Madame la Directrice Académique, nos respectueuses salutations.

Le bureau du SNUDI-FO 38

Pour le bureau,  
Madame Thébault-Jarry Martine  
Secrétaire départementale



